



# PRIME DE PARTAGE DES PROFITS

Vous aurez 450 € nets en novembre. Comme le disent certains : « C'est mieux que rien » ou « çà met du beurre dans les épinards ».

Mais comment comprendre que certaines organisations syndicales puissent (sans réelle négociation) signer cet accord et s'abaisser à ramasser les miettes, alors que l'entreprise fait autant de bénéfices (270 millions € en 2012, soit 37 000 € produits par l'effort de chaque salarié).

Si l'entreprise pratique la modération salariale, alors qu'elle se porte bien, que fera-t-elle lorsqu'elle traversera des années moins fastes ? Nous voulons des salaires corrects sur lesquels nous cotisons pour nos retraites et notre protection sociale.

Savez-vous de quoi demain sera fait ? Davantage de primes aléatoires - si tout va bien - les bonnes années et un salaire de base au ras des pâquerettes ?

Pensez à vos emprunts, à vos remboursements maladie et à vos retraites. Comment y ferez vous face ?

**Le 19 septembre, FO est le seul syndicat à avoir revendiqué 1 200 € de prime, ce qui correspondait à un partage réel des bénéfices de notre entreprise mutuelle.**

**MAAF avait affiché sa volonté d'un partage équitable des bénéfices, il y a quelques années :**

- 1/3 pour la pérennité de l'entreprise,
- 1/3 pour les sociétaires,
- 1/3 pour les associés de fait que sont les salariés

**Les chiffres de 2013 :**

- 80 millions € pour les sociétaires via MAAF POWER
- 3,5 millions € pour les salariés via la prime de partage des profits

**Le compte n'y est pas !**